

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 97-2026

Objet : Interdiction de stationnement, de circulation place du Monument

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement afin de faciliter l'installation du matériel pour le Festival Région des Lumières.

ARRETE

Article 1 : Afin de faciliter l'installation du matériel pour le Festival Région des Lumières, **le stationnement, la circulation même piétonne seront interdits sur les parties hautes et les parties basses de la place du Monument le lundi 3 août 2026 de 6 heures à 20 heures.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 28 juillet 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

